

municipalité de Bolton Est, même conté, pour fins scolaires.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection d'une municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Michel de Rougemont," la paroisse du même nom, dans le conté de Rouville, avec les limites qui lui sont assignées dans la proclamation du 24 de janvier dernier (1887).

GEDEON OUMET,
Surintendant.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 28 juin 1887.

A V I S.

Demande d'érection de municipalité.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Thomas de Pierreville, conté de Yamaska, le village de Pierreville, tel qu'érigé par proclamation du Lieutenant-Gouverneur en conseil, en date du 18 mars dernier (1887), en y ajoutant la partie du territoire située dans la dite municipalité; borné au nord par les numéros cinq cent trente-cinq et cinq cent quarente, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, au sud par la rivière Saint-François, à l'ouest par la limite est du dit village de Pierreville et la réserve des sauvages, portant le No 1217, et à l'est partie par les numéros huit cent quatre vingt-sept, du dit plan et livre de renvoi et partie par la route de la rivière aux Orties, et ériger le dit village de Pierreville et le territoire sus-désigné en municipalité scolaire du village de Pierreville." Eriger aussi ce qui restera du territoire de la dite municipalité, sous le nom de "Municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville."

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juillet courant (1887), de nommer membre du bureau catholique des commissaires d'écoles de la cité de Québec, le Révd Joseph Auclair, prêtre, curé de la Basilique, l'Honorable John Hearn, M. C. L., et Edouard Jérémie Angers, notaire, en remplacement du Révd Joseph Auclair, prêtre, de Léon Gauvreau, écuyer, et de Maurice O'Leary, dont le terme d'office est expiré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 25 juin dernier (1887), de détacher les lots depuis le No un jusqu'au No six inclusivement, dans le 9e rang du canton de "Nelson," et les lots depuis le No un jusqu'au No six inclusivement, du 10e rang du dit canton, de la municipalité de "Sainte-Anastasia de Nelson," dans le conté de Mégantic, et de les annexer à la municipalité de Sainte-Agathe, No 2," dans le conté de Lotbinière, pour les fins scolaires.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juillet courant (1887), de nommer le Révd Docteur Mac Vicar, L. L. D., de Montréal, membre du bureau protestant des commissaires d'écoles de Montréal, en remplacement de lui-même (le terme d'office étant expiré).

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 6 juillet courant (1887), de nommer M. John H. Semple, marchand, de Montréal, membre du bureau catholique des commissaires d'écoles de Montréal, en remplacement de Edward Murphy, écuyer, dont le terme d'office est expiré.

—
DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 14 juin dernier (1887), d'annexer à la municipalité scolaire de "Saint-Jean-Baptiste," dans le conté de Rouville, les lots suivants, savoir: Nos 415, 425, 426, 427 et partie du No 428, No 430 et partie du No 431, les lots Nos à partir du No 435, jusqu'au No 456 inclusivement, des plan et livre de renvoi du cadastre de la paroisse de "Saint-Hilaire," et renfermés dans les limites suivantes, savoir: borné au nord-ouest par les terrains du rang "des Trente," de la paroisse de "Saint-Hilaire," au sud-ouest par la paroisse de "Saint-Mathias," au sud-est par la paroisse de "Saint-Jean-Baptiste," et au nord-est par le "chemin de montée," de "Saint-Jean-Baptiste," à "Saint-Hilaire," et au terrain de Narcisse Biré.